



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MEL PU 15N/OXY

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MEL PU 15N/OXY

Numéro du produit 10163

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Chemical

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar
17, Av Louison Bobet
94132 FONTENAY-SOUS-BOIS
France
+33 (0)1 49 74 80 80
(FAX) +33 (0)1 49 74 81 11
sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

Emergency Contact Number +441865 407333
(Outside Office Hours)

Sds No. 10163

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) Xi; R36/38
ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

MEL PU 15N/OXY

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de mise en garde

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%		10-30%
Numéro CAS: 7664-38-2	Numéro CE: 231-633-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485924-24
Classification Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) C; R34	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Angine.
Ingestion	May cause chemical burns in mouth and throat.
Contact cutané	May cause serious chemical burns to the skin.
Contact oculaire	Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou larmoiements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MEL PU 15N/OXY

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Oxydes des substances suivantes: Carbone. Phosphore.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Follow precautions for safe handling described in this safety data sheet. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver le récipient bien fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 0,2 ppm 1 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 0,5 ppm 2 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

MEL PU 15N/OXY

UREA (CAS: 57-13-6)

Commentaires sur les composants	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
DNEL	Industrie - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 580 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 292 mg/m ³ Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 580 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 292 mg/m ³ Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 580 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 125 mg/kg/jour Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 42 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 125 mg/m ³ Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 42 mg/kg/jour
PNEC	- Eau douce; 0.047 mg/l

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...% (CAS: 7664-38-2)

Commentaires sur les composants	WEL = Workplace Exposure Limits
DNEL	Industrie - ; Long terme : 2.92 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage	Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.
Protection des mains	Porter des gants de protection.
Autre protection de la peau et du corps	Porter un tablier en caoutchouc. Porter des chaussures de sécurité en caoutchouc.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Légère.
pH	pH (solution concentrée): 1.80
Point de fusion	<-6°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100°C @
Densité relative	1.139 @ @ 20°C

9.2. Autres informations

MEL PU 15N/OXY

Autres informations Indéterminé.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Indéterminé.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes des substances suivantes: Carbone. Phosphore.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.

Contact cutané Irritant pour la peau. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.

Contact oculaire Irritation, brûlure, larmoiement, vision floue après éclaboussure du liquide.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

MEL PU 15N/OXY

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3264

N° ONU (IMDG) 3264

N° ONU (ICAO) 3264

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (CONTAINS PHOSPHORIC ACID)

Nom d'expédition (IMDG) CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (CONTAINS PHOSPHORIC ACID)

Nom d'expédition (ICAO) CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (CONTAINS PHOSPHORIC ACID)

Nom d'expédition (ADN) CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (CONTAINS PHOSPHORIC ACID)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Risque subsidiaire ADR/RID

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Etiquette IMDG

Classe/division ICAO 8

Risque subsidiaire ICAO

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

MEL PU 15N/OXY

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Code de consignes
d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du
danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC Aucune information requise.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).

Législation UE Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC.
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Document d'orientation CHIP for everyone HSG228.
Workplace Exposure Limits EH40.
Safety Data Sheets for Substances and Preparations.
Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 01/06/2015

Révision 02

Remplace la date 06/02/2011

Numéro de FDS 10163

Statut de la FDS Approuvé.

MEL PU 15N/OXY**Signature**

Jitendra Panchal

Phrases de risque dans leur intégralité

R34 Provoque des brûlures.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Mentions de danger dans leur intégralité

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

TURKISH SIGNATURE